

# L'ENTRETIEN DE LA VÉGÉTATION DE BORD DE COURS D'EAU

La végétation des bords de cours d'eau (la ripisylve) joue un rôle essentiel pour la biodiversité, pour la qualité de l'eau, mais aussi pour l'Homme. Cet écosystème est fragile, c'est pourquoi son entretien doit être réalisé de manière raisonnée par les propriétaires riverains.



● Actions autorisées en autonomie

● Actions techniques  
Contactez le SMMAR et/ou un Syndicat de rivières

● Actions réglementées  
Rapprochez-vous de la DDTM\*  
\*Direction Départementale des Territoires et de la Mer

● Actions à ne pas faire

## LA RIPISYLVE

la végétation de bord de cours d'eau

Entretien ripisylve  
NOV-MARS

- 1 Elaguer à hauteur d'Homme.
- 2 Elaguer la ripisylve en utilisant une épareuse.
- 3 Planter une végétation adaptée.
- 4 Pratiquer une coupe radicale sur une même zone.
- 5 Brûler des déchets de taille ou de la végétation sur pied.
- 6 Dessoucher des arbres en bord de cours d'eau.
- 7 Couper les arbres morts, dépérissants ou penchés près du cours d'eau, seulement s'ils présentent un danger. **Conserver leur souche.**
- 8 Laisser pousser les espèces exotiques envahissantes ou inadaptées... (arbre à papillons, renouée du Japon, etc.).
- 9 Utiliser des produits chimiques pour désherber.
- 10 Laisser pousser les arbres de grande envergure.

## LES ABORDS DU COURS D'EAU

- 22 Abandonner du bois coupé sur les berges.
- 23 Maintenir une bande enherbée et non fauchée entre les cultures et la berge.
- 24 Créer une haie entre la culture et les berges parallèle au cours d'eau ou au fossé d'écoulement.
- 25 Traiter les cultures (en cas d'usage de pesticides) à plus de 5 mètres des berges.
- 26 Remblayer les abords de cours d'eau au-dessus du terrain naturel (merlon, remblais).
- 27 Dégrader les berges par la fréquentation des animaux.
- 28 Conserver les haies existantes.

## LES BERGES

- 11 Gérer une zone d'érosion des berges, seulement si elle présente un danger.
- 12 Créer des décharges sauvages.
- 13 Stabiliser les berges avec des gravats.
- 14 Stabiliser les berges avec des enrochements.
- 15 Enlever les merlons en bout de berge.
- 16 Ne pas reconstruire un merlon détruit par une crue.

## LES ZONES HUMIDES

- 17 Entretien des zones humides connectées au cours d'eau (entretien de la ripisylve, etc.).
- 18 Réaliser des travaux dans une zone humide.
- 19 Drainer les zones humides.
- 20 Préserver les zones humides.
- 21 Remblayer les zones humides.

## LE LIT DU COURS D'EAU

- 29 Supprimer et dessoucher la végétation se trouvant dans le lit du cours d'eau.
- 30 Supprimer les embâcles, seulement s'ils font obstacle à l'écoulement.
- 31 Gérer les îlots au sein du cours d'eau.
- 32 Gérer les barrages ou seuils.
- 33 Circuler dans le cours d'eau avec des engins.
- 34 Extraire du sable ou des graviers.
- 35 Curer les cours d'eau.
- 36 Supprimer les déchets flottants.
- 37 Prélever de l'eau.
- 38 Préserver le fonctionnement naturel du lit du cours d'eau.
- 39 Fabriquer des barrages de pierres en période d'étiage.

Propriétaire Riverain A

Propriétaire Riverain B

Conception et réalisation : (N) MAYANE Photos SMMAR, © Fédération Aude Claire - Illustrations Mayane, Freepik, flaticon - 2023